

# La biodiversité, porteuse de dialogue au sein de l'entreprise et de son environnement



Christelle Leterme

[christelle.leterme@laposte.net](mailto:christelle.leterme@laposte.net)

Master 2 BIOTERRE  
(Biodiversité, Territoires, Environnement)  
Promotion 2014  
Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne

J'ai eu la chance de pouvoir réaliser mon année en alternance au sein de l'association d'entreprises **EpE (Entreprises pour l'Environnement)**, d'octobre 2013 à septembre 2014. Cette notice résume le travail que j'y ai effectué, se focalisant plus particulièrement sur la synthèse des démarches biodiversité des entreprises membres.

*Entreprises pour l'Environnement (EpE),  
une association d'échanges de bonnes pratiques*

Créée en 1992, EpE regroupe une quarantaine d'entreprises françaises et internationales de tous secteurs. Fonctionnant sur la base de groupes de travail thématiques, EpE aide ses membres à anticiper et à analyser des sujets émergents pour les entreprises, – sans pour autant faire du lobbying – en leur permettant d'échanger sur leurs bonnes pratiques, et en favorisant le dialogue avec les ONG.

Au sein du Pôle Environnement de l'association, j'ai participé aux réunions des groupes de travail Biodiversité et Santé-Environnement, ce qui m'a permis d'adopter une vision plus large des actions mises en œuvre par les entreprises pour réduire leur empreinte environnementale. Enfin, une grande part de mon travail a été consacré à la communication : organisation du Prix jeunes (création et administration d'un blog [prix.epe-metronews.over-blog.com](http://prix.epe-metronews.over-blog.com)), communiqués de presse, lettre trimestrielle, site web, réseaux sociaux.

*La biodiversité, une question multi-acteurs, nécessaire et complexe à intégrer dans l'entreprise*

Quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises génèrent directement ou indirectement des impacts parfois très importants sur la biodiversité, qui interpellent un nombre croissant d'acteurs (associations, autorités, opinion publique). Mais il est souvent difficile pour les entreprises de savoir quel avis écouter parmi cet écosystème complexe d'acteurs au sein duquel elle évolue, d'autant que les conceptions de chacun ne sont pas toujours explicites et transparentes.

Le dialogue avec les parties prenantes tient une place essentielle dans la mise en place d'une démarche de développement durable en général, et *a fortiori* dans la gestion de la biodiversité, où coexistent de multiples visions, car il permet à l'entreprise de comprendre les attentes sociales et de choisir la meilleure stratégie à adopter en connaissance de cause.



*Comment le dialogue avec  
les parties prenantes  
est intégré  
dans la prise en compte  
de la biodiversité  
par les entreprises ?*

## Membres d'EpE intégrés dans l'étude



## Répondre aux attentes des parties prenantes en matière de biodiversité : quel intérêt pour l'entreprise ?

Trois acteurs obligent impérativement l'entreprise à intégrer la biodiversité dans son fonctionnement :

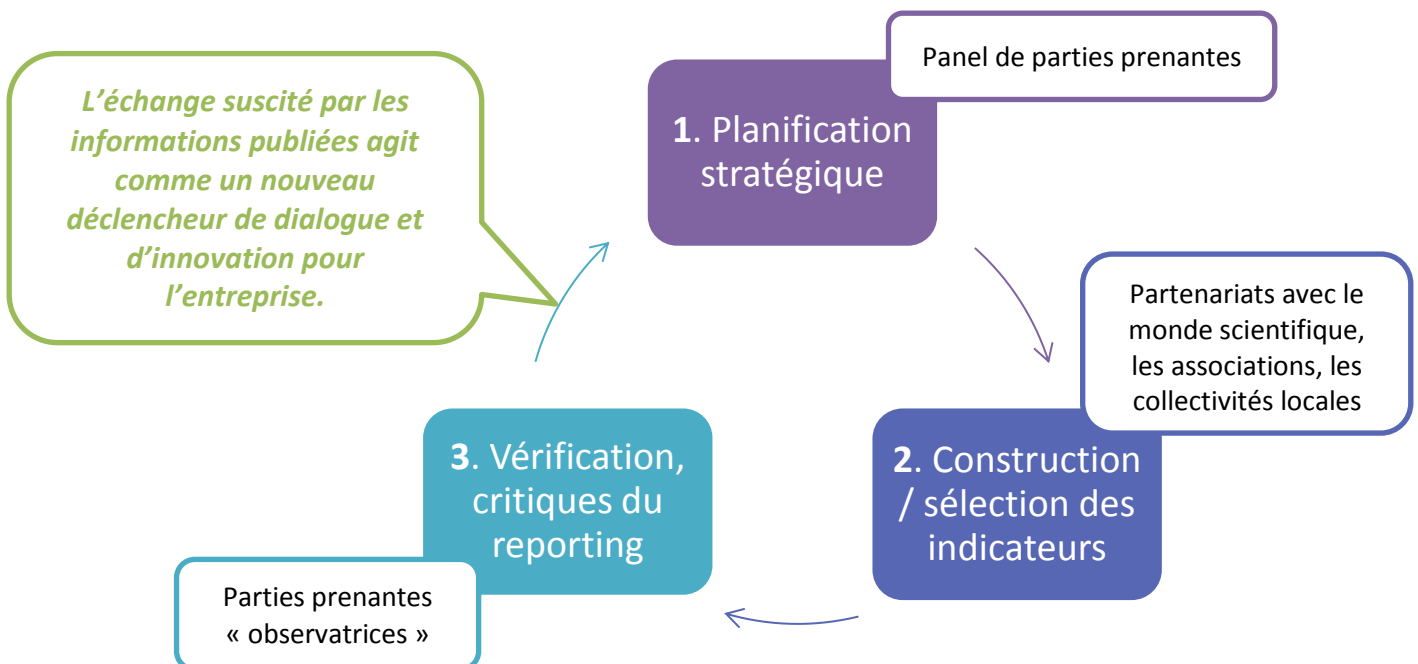
- **L'État** : la loi NRE (2002) contraint les entreprises cotées à publier des informations sur « *les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées* »
- **Leurs clients** : plus sensibilisés, ils sont de plus en plus nombreux à ajouter la biodiversité à leur cahier des charges
- **Les financeurs** : les banques fixent des critères environnementaux qui conditionnent le financement des grands projets industriels (principes de l'Équateur)

Une bonne prise en compte de la biodiversité par l'entreprise lui amène aussi plusieurs bénéfices :

- Une meilleure **image**, celle d'une entreprise responsable
- Une plus grande **pertinence** dans les sujets traités
- Une meilleure capacité d'**anticipation** des risques environnementaux

« Les pressions réglementaires et sociétales pour le respect des écosystèmes imposent des contraintes auxquelles les entreprises ne peuvent se soustraire sans compromettre la légitimité de leurs activités. » (BOIRAL Olivier, 2005, « Concilier environnement et compétitivité, ou la quête de l'éco-efficience », *Revue française de gestion*, 2005/5 n°15)

## Trois niveaux d'intégration des parties prenantes dans la stratégie biodiversité



## 1. Intégrer le dialogue avec les parties prenantes dès la planification stratégique

L'entreprise est dépendante de son réseau de parties prenantes, qu'elle doit identifier et dont elle doit comprendre les intérêts, les motivations, les craintes pour élaborer sa stratégie développement durable. Ces éléments sont essentiels pour savoir quelle partie prenante influera sur la création de valeur de l'entreprise. Le dialogue avec les parties prenantes permet de prioriser les enjeux en fonction de leur importance aux yeux des acteurs impliqués dans le fonctionnement de l'entreprise. Celle-ci est ainsi certaine de la pertinence des sujets traités dans son reporting.

Si les conseils de parties prenantes sont aujourd'hui assez répandus dans les grandes entreprises, Lafarge est la seule société parmi les membres d'EpE à s'être dotée d'un panel spécialiste des questions de biodiversité.



### *Lafarge : un panel de parties prenantes spécifiquement dédié à la biodiversité*

*En plus de son panel de parties prenantes classique, Lafarge fait appel depuis 2006 à un panel consultatif de parties prenantes spécialisées pour établir ses objectifs et sa stratégie en matière de biodiversité. Il est composé de :*

- *5 membres externes issus d'associations environnementales internationales : UICN, WWF, Wildlife Habitat Council (États-Unis), Equilibrium Research (Royaume-Uni), Aonyx Environmental (Malaisie)*
- *3 membres internes à l'entreprise.*

## 2. Bénéficier de l'expertise des parties prenantes pour l'élaboration des indicateurs



### *BASF : Symbiose, un programme emblématique dans la co-construction des indicateurs avec les parties prenantes*

*Après deux années de concertation, BASF a mis en place en 2009 avec l'aide du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) un programme de recherche en Champagne crayeuse baptisé « Symbiose ». Son objectif est d'accompagner les agriculteurs de cette région pour qu'ils prennent mieux en compte la biodiversité dans leurs pratiques, et de recréer ainsi des maillages écologiques pertinents sur ce territoire fortement marqué par une agriculture intensive. À l'aide d'un diagnostic préalable, une cartographie des corridors écologiques potentiels a été établie pour servir d'aide et d'orientation dans les décisions à prendre.*

Pour l'entreprise, établir des partenariats avec le monde scientifique est un gage de fiabilité, de précision, de cohérence et de durabilité dans le temps. La clé d'un partenariat réussi réside dans la réciprocité des avantages : les chercheurs peuvent bénéficier de nouveaux terrains d'étude et de données supplémentaires grâce aux entreprises.

Si la consultation, voire le partenariat avec les scientifiques s'avère essentiel pour l'entreprise, les indicateurs et outils de suivi doivent être reproductibles, mais également pouvoir s'adapter aux contextes locaux. Les parties prenantes associatives et les collectivités locales ont donc elles aussi une expertise propre à apporter à l'entreprise.

En termes d'implication simultanée des scientifiques et des acteurs locaux, BASF offre un exemple emblématique.

*« Symbiose est l'exemple même d'une démarche collégiale où personne n'est le seul détenteur de la connaissance du sujet. Chacun accepte de mutualiser ses connaissances partielles et de faire un pas vers l'autre pour mieux comprendre ses contraintes. »  
Jean-Marc Petat, Directeur Agriculture Durable de BASF Agro*

### 3. Le reporting biodiversité, interface et outil de dialogue avec les parties prenantes

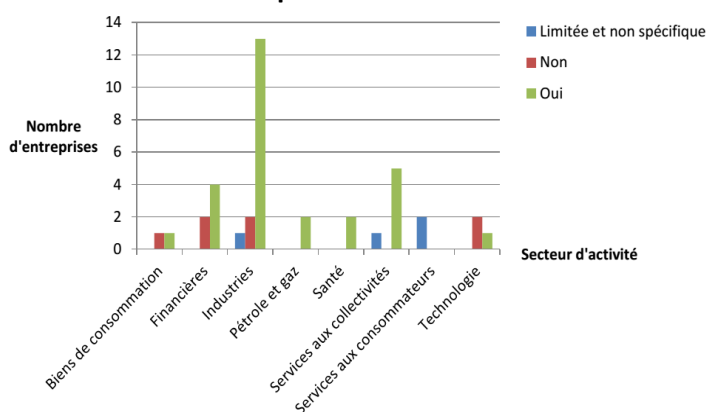
Le document de reporting est une vitrine pour l'entreprise, il permet de rendre compte de manière transparente de ses engagements en faveur de la biodiversité, d'apporter la preuve de leur mise en œuvre. Pour les parties prenantes, c'est l'occasion de mesurer le degré d'engagement de l'entreprise, la façon dont leurs attentes ont été prises en compte. Leurs commentaires après publication du document de reporting est également un facteur pesant sur son évolution, et les parties prenantes s'en servent pour influencer la divulgation d'informations environnementales, en critiquant ou en encourageant les entreprises.

« Le document de reporting crée un espace de contact et d'échange entre une entreprise et des publics aux motivations et attentes diverses. »

*UICN France, Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs (2014)*

Malgré tout, la communication des entreprises sur leurs actions en faveur de la biodiversité reste très hétérogène selon les secteurs. Pour la plupart, les entreprises les moins avancées sont issues du secteur tertiaire, où la dépendance aux services écosystémiques et l'impact lié à la consommation d'espace sont faibles. La distance de l'activité avec la biodiversité est alors un frein à son intégration dans la stratégie de l'entreprise.

#### Communication des entreprises d'EpE sur leur prise en compte de la biodiversité



#### Marsh : la biodiversité dans les contrats d'assurance

Dans le secteur de l'assurance, les impacts directs sur les écosystèmes sont faibles, ce qui n'incite pas les entreprises à prendre des engagements. Pourtant, le groupe Marsh n'en est pas moins proactif sur les questions de biodiversité. Suite à l'introduction d'une nouvelle responsabilité vis-à-vis de la biodiversité exceptionnelle par la Directive Européenne « Biodiversité » de 2004, Marsh a participé à l'intégration d'une couverture biodiversité dans un contrat « risques environnementaux », destiné aux industriels. Le questionnaire d'audit préalable inclut la localisation des zones naturelles protégées par rapport à l'activité assurée, la nature et la quantité de produits polluants utilisés, ainsi que le système de prévention mis en place par l'entreprise.

#### Conclusion : la prise en compte des impacts indirects, une nouvelle voie vers une meilleure intégration de la biodiversité dans les entreprises

Encore peu d'entreprises réfléchissent à leurs impacts indirects sur les écosystèmes, à moins d'avoir une grande dépendance vis-à-vis de la biodiversité. Pour la plupart, l'empreinte biodiversité mérite d'être prise en considération si l'activité de l'entreprise nécessite la destruction de milieux naturels sur de grandes surfaces. L'impact de la chaîne de production d'un bien de consommation est pourtant réel. Les démarches de sensibilisation, de gestion des impacts sur site et de compensation restent dans une logique curative. Pour une gestion optimale de leur impact biodiversité, les entreprises devraient passer à un niveau supérieur, et adopter une approche préventive, en intégrant la prise en compte de la biodiversité dans la conception et la fabrication de leurs produits. La difficulté d'identifier les acteurs tout au long de la chaîne de production, et l'absence d'outils localisés dans l'analyse du cycle de vie, est un frein encore trop grand pour de nombreuses entreprises. La prise de conscience de ces impacts indirects commence d'abord par l'intégration du fait que l'entreprise évolue dans un écosystème d'acteurs, dont l'étendue dépasse largement ses seules implantations physiques.

Un grand merci à toute l'équipe EpE pour son accueil, et en particulier à Annabelle Prin-Cojan, Responsable du Pôle Environnement, pour son encadrement, son soutien et ses avis éclairés.